



03041359

Formule IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce

De 02-04-2003

le 02-04-2003

Réservé au Moniteur belge

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagné d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des Sociétés → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)**ADONAI-L.K.S. INTERNATIONAL****3. Forme juridique (en entier)****Société privée à responsabilité limitée****4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)****Place de la Gare 1
1082 Bruxelles
Bruxelles 661.258****5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)****BE - 478.242.761****6. Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)****7. Objet de l'acte****A.G.E. DU 24-03-2003 : Cession de parts**

Texte de l'acte ou de l'extrait à publier aux annexes du Moniteur belge.

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

Cession de parts

Monsieur Zaga Nzengele et Monsieur Sekele Mpaku cèdent l'ensemble de leurs parts à Monsieur Lokesa Dikwama.

Monsieur Zaga Nzengele et Monsieur Sekele Mpaku ne sont plus associés.

Après cession

Monsieur Lokesa Dikwama détient 95 parts.

Madame Ndjowo Etundu Marie-Jeanne détient 5 parts.

LOKESA DIKWAMA
Gérant

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait d'acte comporte plus d'une page

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/04/2003 - Annexes du Moniteur belge